

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Pascal LAVAU, Maire.

Présents: DIOT. BABOULENE. BONNETAT. MAZEYRIE. MORÉNAUD. BOLOS. MITAINE. CORREIA. ASNAR. FOURCASSIÉ.

Absents : RICARD

Procuration: COMBARIEU-PINTO

Secrétaire de séance: ASNAR

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente au Conseil Municipal le dossier de renégociation de l'emprunt N° 070056281 auprès de la Banque Populaire Occitane, démarche qu'il a menée auprès des organismes bancaires avec lesquels la Commune a contracté des prêts. Il rappelle à l'assemblée les conditions de cet emprunt d'un montant de 220 000€ que la Commune avait contracté le 15.05.2011 pour l'agrandissement du Groupe Scolaire auprès de la Banque Populaire Occitane. D'une durée de 15 ans, son taux était de 3.90% avec une échéance de 20 386.67€ sur les 10 échéances restantes.

A ce jour, cet organisme bancaire propose d'abaisser le taux à 1.90% ce qui baissera les annuités à 16 242.58€, un gain de 41 440.90€ pour la Commune sur les annuités restant à courir. Les frais d'avenant s'élèvent à 1 466.67€ et le taux des indemnités de remboursement anticipé est fixé à 8%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de la Banque Populaire Occitane au taux de 1.90%, valide les frais d'avenants de 1 466.67€ et autorise Le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier par 12 voix pour.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h05

Le Maire

Le secrétaire de séance

Pascal LAVAUUR

ASNAR Ohria